

DEMANDE DE DUPLICATA DE PERMIS DE CONDUIRE PIECES A PRODUIRE

(Liste demandée par la Préfecture de l'Hérault)

- **Cerfa n° 14882*01** : demande de renouvellement de permis de conduire, de duplicata ou de catégorie AM après annulation, suspension ou invalidation, dûment complétée + photo aux normes NFZL12010 collée après avoir inscrit vos nom et prénom au dos (pas d'agrafe ni de trombone),
- **Récépissé de déclaration de perte** de permis de conduire. Cette démarche s'effectue **exclusivement** en préfecture ou en sous-préfecture de Béziers,
- Ou **enregistrement de la déclaration de vol** par les services de police ou de gendarmerie
- Dans le cas d'une demande pour changement d'état civil ou détérioration de l'original, joindre ce dernier à la demande,
- **Cerfa 06 n° 14948*01** en couleur (aucune photocopie ne sera acceptée) sur lequel aura été collée 1 photo aux normes NFZ 12010 (nom et prénom au dos, pas d'agrafe ni de trombone) et apposée une signature au stylo noir dans les cases prévues à cet effet,
- **1 photocopie d'une pièce d'identité** : carte nationale d'identité ou passeport français, carte nationale d'identité ou passeport pour les ressortissants européens, carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien pour les ressortissants des Etats tiers. En cours de validité ou, pour les cartes d'identité ou les passeports, périmés depuis moins de 2 ans.
- **1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois** (Facture EDF, téléphone, eau, avis d'imposition, quittance d'assurance ...). Si le demandeur habite chez un particulier (parent, ami...) il faut présenter les 3 documents suivants : Pièce d'identité de la personne qui l'héberge, lettre signée certifiant que le demandeur habite chez elle depuis plus de 3 mois, justificatif de domicile au nom de l'hébergeant.
- **En cas de perte ou de vol** : un timbre fiscal à 25 euros (ce timbre est exigé pour les **dossiers qui parviendront dans notre service** à partir du 1^{er} septembre 2014)

Les imprimés CERFA sont téléchargeables sur :

-<http://www.service-public.fr/formulaires/>

-www.herault.gouv.fr

-ou disponibles aux guichets de la préfecture de Montpellier ou de la sous-préfecture de Béziers.

NB :

-dépôt de la demande de duplicata au guichet de la préfecture ou de la sous-préfecture = **envoi du titre à domicile**

-envoi de la demande de duplicata par courrier ou via la mairie = **retrait du titre au guichet de la préfecture ou de la sous-préfecture (selon le domicile)**